

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC A USAGE TEMPORAIRE
AVEC OU SANS EMPRISE AU SOL**

N° D'ORDRE :...../.....



DEMANDEUR : Propriétaire Syndic Entreprise Autres..... .

Nom et prénom ou dénomination de la société :.....

Personne morale (Nom et prénom du représentant légal) :.....

Adresse:.....

Code postal :..... Commune :..... N° Siren.....

Responsable de chantier :.....

N° de téléphone :.....

N° de fax et/ou adresse courriel :.....

Nom du coordinateur SPS :..... Téléphone.....

ADRESSE DE L'OCCUPATION :.....

NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE OU DU PROPRIETAIRE :

NATURE DES TRAVAUX :.....

NATURE DE L'OCCUPATION :

- Opération immobilière Travaux de voirie A usage commercial
- Matériaux/Benne/divers Déménagement Ventes au déballage
- Autre :.....

DUREE DE L'OCCUPATION :

Début de l'occupation :.....

Fin de l'occupation :.....

DETAILS DE L'OCCUPATION :

Longueur :.....m

Largeur :.....m

Surface totale :.....m2

REFERENCE DE L'ARRETE MUNICIPAL (cadre réservé à l'administration):

Je soussigné,.....

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande.
- M'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires, afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des véhicules et piétons de jour comme de nuit (cf. instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 1^{ère} à 8^{ème} partie).

Date :/...../.....
Signature du demandeur

CSPM
Fabrice LOZES

Informations Complémentaires :

- 1) Toute demande d'autorisation du domaine public doit faire l'objet d'une demande écrite du Pétitionnaire, 5 jours au moins, avant la date de début des travaux.
- 2) A réception de la présente, il vous sera adressé un formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public à usage temporaire. Vous devrez adresser ce dernier à :

*VILLE DE CASTELGINEST
- DIRECTION DE LA PREVENTION DES RISQUES ET DE LA SECURITE -
Grand Place Général de Gaulle -Service Police Municipale
31780 CASTELGINEST*

secretariat.pm@mairie-castelginest.fr et/ou travaux@mairie-castelginest.fr

- 3) Nous vous précisons que la présente demande ne vaut pas autorisation.
- 4) A l'issue, un arrêté municipal, sous réserve préalable de l'avis de Toulouse-Métropole, vous autorisant ladite occupation, sera disponible sous 10 jours ouvrables.
- 5) L'occupation ne pourra commencer qu'en possession dudit arrêté, qui sera adressé, soit par voie postale non recommandé, soit par télécopie, soit par courriel
- 6) Toute occupation du domaine public avant la date de délivrance de la présente engage la seule responsabilité du demandeur.
- 7) Au terme de l'occupation, le domaine public ne doit avoir subi aucune atteinte et aucun préjudice. Dans le cas contraire, conformément à l'article L.2122-9, du code général de la propriété des personnes publiques, toutes les dégradations seront imputables au pétitionnaire de l'autorisation d'occupation.
- 8) En cas de demande incomplète ou non conforme, le délai ne commencera qu'à réception du dossier complet, sans que le demandeur ne puisse prétendre de ce fait à une quelconque indemnité.
- 9) L'occupation est accordée à titre précaire. Elle pourra être révoquée dès lors qu'il sera constaté un manquement aux obligations élémentaires de sécurité.